

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

14 juin 2012 19 h

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Danièle GABRIEL-ROBEZ, Maire, en séance ordinaire le 14 juin 2012 à 19 heures. Etaient présents :

- Roger GROSSIORD
- Jean-Pierre GROSGURIN
- Ian THOMPSON
- Nelly MALLEY
- Pierre MOREL
- Patrick LEVRIER
- Jeannine BLANC

Excusés : M H Grossiord (pouvoir pour P Morel)
O Flipo (pouvoir pour D Gabriel-Robez)

Secrétaire de séance : Jeannine BLANC

Urbanisme

Droit de préemption urbain

Madame le Maire rappelle au Conseil que le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16 février 2012 est opposable aux tiers depuis le 08 mars 2012. Elle l'invite à se prononcer sur l'opportunité d'instituer un DPU.

Le Conseil Municipal décide d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur les secteurs suivants :

- zones urbaines : U
- zones à urbaniser : AU

Permis de construire

Demande déposée par Semcoda pour construction de 15 logements situés en Chapelon – Un complément d'informations sera demandé pour connaître la proportion - locatifs/accession à la propriété - autorisée dans le cadre du PLU.

Modificatif déposé par François GABRIEL-ROBEZ pour une diminution de la surface du garage, suppression de la porte du garage et déplacement de 2 ouvertures en façade Nord et Modification d'une ouverture en façade Ouest. Avis favorable –

Société de Chasse « La Diane »

Souhaite acquérir un tènement sur la parcelle A 278 – lieudit la Mignonne d'environ 2 600 m2 pour construire une maison de la chasse – Accord de principe du conseil.

Majoration des droits à construire

Commune de LELEX

La loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire dispose dans son article L 1231-11-1 que « les droits à construire résultant des règles de gabarit, de hauteur, d'emprise au sol ou de coefficient d'occupation des sols fixées par le plan local d'urbanisme ou le plan d'aménagement de zone sont majorés de 30 % pour permettre l'agrandissement ou la construction de bâtiments à usage d'habitation ».

Le Conseil municipal peut, par délibération, refuser cette majoration. Pour ce faire, la loi met en place une procédure de consultation du public

Le conseil ajourne sa décision.

PUP

Le PUP permet aux communes ou aux établissements publics compétents de signer avec les propriétaires des terrains, les aménageurs ou les constructeurs, une convention fixant le programme des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants et usagers de l'opération, ainsi que les conditions de leur prise en charge.

Ian Thompson et Jean-Pierre Groscurin se documenteront sur le sujet.

S I DES 3 VILLAGES

Le conseil adopte les nouveaux statuts et accepte le transfert de la compétence Tourisme au SI des 3 Villages, notamment l'accueil, l'information et l'animation, la promotion et la commercialisation des produits touristiques.

Mandat au centre de Gestion

Le maire informe le conseil qu'un contrat d'assurance collective avait été conclu par le Centre de Gestion de la FPT de l'Ain. A l'issue d'un appel d'offre réalisé en 2005, le marché avait été attribué à la CNP et à la Sté GRAS-SAVOYE pour une durée de 5 ans qui vient à échéance le 31 décembre 2012.

Afin de pouvoir lancer une nouvelle consultation, le centre de gestion doit être mandaté par le conseil municipal.

Le maire propose d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance et pour cela de donner mandat au Président du Centre de Gestion pour la consultation.

Au vu des résultats de cette consultation, la commune aura la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de donner mandat au Président du Centre de Gestion

Personnel saisonnier

Au titre d'accroissement saisonnier d'activités et afin de permettre à l'adjoint permanent de prendre des congés, le conseil décide de créer 3 emplois d'adjoints techniques pour la période du 3 juillet au 30 septembre 2012, à raison de 35 h hebdomadaires chacun.

Le conseil municipal décide que les agents recrutés pourront être nommés sur le grade d'adjoint technique de 2^e classe et assureront leur fonction d'agent technique – Leur rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 3^e échelon du grade.

Finances

Décisions modificatives :

* Mme la Présidente du Sivom de la Valserine demande que soit rectifiée le montant de la subvention allouée pour 2012 – Le conseil accepte, la subvention sera de 24 000 euros au lieu de 21 500 € inscrits au BP 2012.

*Il sera également procédé à l'inscription d'une somme de 55 000 Euros en dépenses suite à l'incident survenu à l'église et l'obligation au besoin de changement de la chaudière. Cette dépense sera compensée par un emprunt du même montant. L'Evêché sera sollicité afin d'obtenir une aide financière. Il sera également procédé en l'ajustement des crédits budgétaires en fonctionnement et Investissement si nécessaire.

ROUTE DU FRENET

Acquisition de parcelles : suite à l'avis de France Domaine consultée pour connaître la valeur vénale des terrains situés de part et d'autre de la route du Frenet, terrains classés en zone réservée lors de l'élaboration du PLU, le conseil fixe le prix d'achat à 2 euros le m2.

Terrain Mr Gérard Grossiord : Mme le Maire rappelle qu'il conviendrait également d'acheter la parcelle D 774 d'une superficie d'environ 390 m2 – Le conseil donne son accord.

Mme le Maire est autorisée à lancer la MAPA concernant les travaux de réfection du chemin du Frenet et à signer tous documents à intervenir

Questions diverses

ONF : PEFC

France Bois Forêt

Programme TX – approbation

Acquisition crû et à croître : Piquet – Malley - Jeantet

Dénomination des rues - Un appel à la population sera affichée pour connaître d'éventuelles suggestions..

Occupation du domaine public : procédure à mettre en œuvre (obligatoire)

Cimetière : Décision de ne plus vendre d'emplacements avant l'extension – peu de disponibilités. Procédure de reprise des concessions – Le cimetière ne sera plus déneigé, il conviendra d'utiliser le funérarium si nécessaire.

CCPG/ PNRHJ : Tables d'orientation ont été installées au Crêt de Chalam et au Col de Crozet. Une petite réception a été organisée sous le préau en présence de Bruno Ladet, représentant la CCPG.

Séance levée à 22 h 50